Informations Supplémentaires

Habitats protégés par l’art. 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Dispositions visant les espèces animales protégées particulièrement de l’art. 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

(à titre indicatif et non exhaustif)